

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-3521/18/BM

■ Approbation d'une convention relative au projet d'acquisition d'un accélérateur linéaire avec IRM embarqué MRIdian de marque VIEWRAY par l'Institut Paoli-Calmettes

MET 18/6625/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En mars 2017, la Métropole a voté son Agenda du Développement Economique dans lequel sont définies six filières d'excellence dont la santé. Cet écosystème représente en effet près de 76 000 emplois et Marseille héberge le 2nd réseau hospitalier de France. La Métropole a souhaité ainsi renforcer le rôle de leader de Marseille dans le domaine de la Recherche en Santé.

Parmi les secteurs de pointe, Marseille est pionnière en matière de la lutte contre le cancer : en effet, le « centre anticancéreux » de Marseille voit le jour suite à un arrêté de novembre 1925. Cette entité qui fonctionnait en partie à l'Hôtel Dieu et en partie à l'hôpital de la Conception, est à l'origine du futur Institut Paoli-Calmettes (IPC). Quarante-trois ans après sa création, l'IPC est mondialement reconnu pour ses activités de lutte contre le cancer, de soin et de recherche et compte aujourd'hui pas moins de 1 523 salariés dont 186 praticiens et 94 internes et étudiants. En région PACA, chaque année 223 000 patients sont pris en charge au titre du cancer et 30% des décès sont liés à cette maladie.

La lutte contre les cancers fait appel à plusieurs thérapies : la chirurgie, le traitement médicamenteux et la radiothérapie qui vise à détruire les tumeurs cancéreuses par des radiations. La radiothérapie peut être prodiguée soit au contact direct de la tumeur, qualifiée dans ce cas de radiothérapie interne, soit à distance de celle-ci, qualifiée dans ce cas de radiothérapie externe.

Aujourd'hui encore, les oncologues considèrent la radiothérapie externe comme une composante tout à fait essentielle des traitements mis en œuvre contre le cancer car elle permet de mieux cibler les tumeurs. La principale difficulté reste dans la précision du ciblage de la tumeur qui peut affecter d'autres

Signé le 22 Mars 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 09 avril 2018

cellules « saines ». Toutefois, les dernières évolutions technologiques combinant un accélérateur de particules et imagerie par résonance magnétique (IRM), constituent une révolution thérapeutique majeure. En effet, ce type de technologie permet d'irradier les tumeurs plus précisément tout en limitant les séquelles et effets secondaires.

Actuellement, seul l'accélérateur linéaire avec IRM embarqué MRIdian de marque VIEWRAY permet ce type de technologie novatrice et a un coût de 8,5 millions d'euros TTC.

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 1 000 000 euros TTC à l'Institut Paoli-Calmettes pour l'acquisition d'un accélérateur linéaire avec IRM embarqué MRIdian de marque VIEWRAY et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'enjeu majeur et différenciant pour la Métropole de conforter la filière Santé et de miser sur le segment des thérapies innovantes,
- La valeur ajoutée pour le territoire, en termes de positionnement et de renommée, conférée par le déploiement d'une technologie de pointe et peu répandue.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 1 000 000 euros TTC à l'Institut Paoli Calmettes relative au projet d'acquisition d'un accélérateur linéaire avec IRM embarqué MRIdian de marque VIEWRAY.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Institut Paoli Calmettes relative au projet d'acquisition d'un accélérateur linéaire avec IRM embarqué MRIdian de marque VIEWRAY

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document y afférant.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 avril 2018

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence -
- Sous-politique B360 - Chapitre 204 – Nature 204182 – Fonction 67 Opération 2017100405.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART